JANVIER 2023

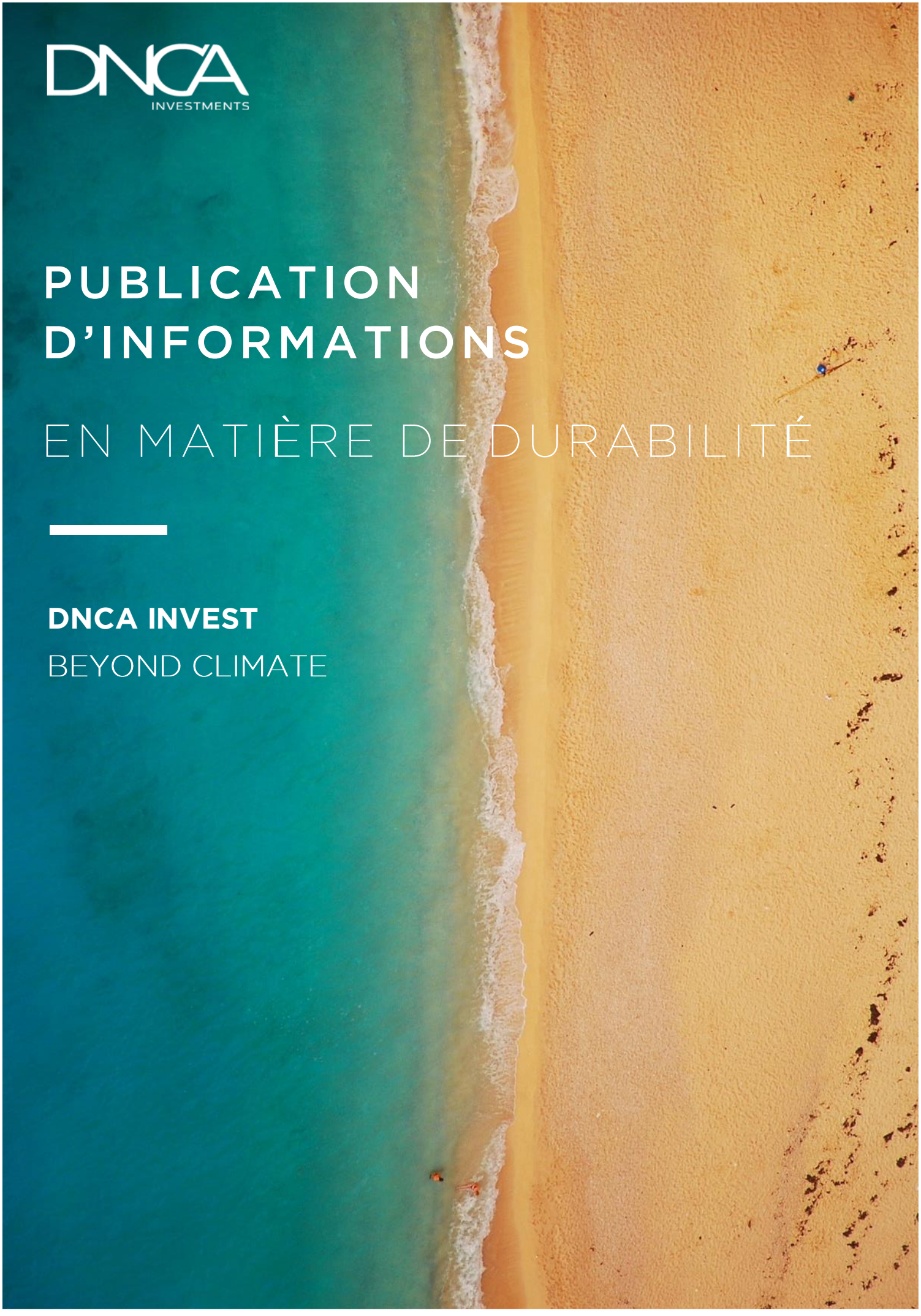
DNCA INVESTMENTS

# PUBLICATION D'INFORMATIONS

## EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

**DNCA INVEST**

BEYOND CLIMATE



# TABLE DES MATIÈRES

Objectif d'investissement durable du fonds ..... 3
Absence de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable .. 4
Stratégie d'investissement ..... 4
La notation ABA : outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise ainsi que de la transition durable ..... 4
Eléments contraignants de la stratégie d'investissement ..... 5
Proportion d'investissement prévue par le fonds ..... 6
Contrôle de l'objectif d'investissement durable ..... 6
Méthodes ..... 6
Indicateurs utilisés par le fonds ..... 6
Méthodologie ABA Responsabilité d'entreprise ..... 7
Classification interne d'investissement durable ..... 8
Sources et traitement des données ..... 8
Sources de données utilisées ..... 9
Mesures prises pour garantir la qualité des données ..... 9
Modalités de traitement des données ..... 9
Limites aux méthodes et aux données ..... 10
Diligence raisonnable ..... 10
Politique d'engagement ..... 11
Engagement proactif ..... 11
Engagement réactif ..... 11
Engagement collaboratif ..... 12
Réalisation de l'objectif d'investissement durable ..... 12

## Objectif d'investissement durable du fonds

Le Compartiment est géré en tenant compte de principes de gestion Durable et Responsable et a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 SFDR. Le Compartiment est géré en tenant compte des principes responsables et durables et vise des émetteurs dotés d'une exposition significative en pourcentage de leurs revenus aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ; avec un seuil minimum de 50% du chiffres d'affaires consolidés de l'ensemble des émetteurs en portefeuille (hors cash, dérivés et fonds monétaires)

La stratégie d'investissement est orientée vers une économie bas carbone qui conduit à une empreinte carbone du portefeuille inférieure à celle de l'indice de référence, Euro Stoxx NR.

Afin d'être éligible à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent se conformer aux critères suivants selon une approche « pass-fail » :

- **Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable**, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- **Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 4 sur 10** (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives - PAIs) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social (voir ci-après),
- **La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance** (bonnes pratiques de la gouvernance d'entreprise).

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking tient compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise basée sur une analyse extra-financière via l'outil propriétaire développé par la société de gestion (ABA), avec une approche « best in universe ». Il peut y avoir un biais sectoriel.

Le compartiment n'a pas recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre son objectif d'investissement durable.

Le processus d'investissement et la sélection d'actions et d'obligations se concentre sur les impacts positifs que les entreprises génèrent à travers leurs activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à la transition durable selon le cadre des Objectifs du Développement Durable de l'ONU :

- **la transition démographique** (référence aux ODD 3, 4 et 11) incluant les activités suivantes : Accès aux produits et services de base, Inclusion des seniors, Accès à l'éducation, Accès au logement et confort, Transport public, régulation du trafic ;

- **la transition médicale** (référence à l'ODD 3) incluant les activités suivantes : Accès aux soins médicaux, Alimentation saine et sport, Diagnostics médicaux, Lutte contre les maladies endémiques, Médecine de pointe, Robotisation médicale, Soins aux personnes ;

- **la transition économique** (référence aux ODD 9 et 12) incluant les activités suivantes : Accès à la connectivité, Accès aux produits financiers, Certification, qualité, traçabilité produit, Développements des infrastructures durables, Digitalisation du commerce, Efficacité de l'appareil productif, Logistique de performance, Tourisme durable ;

- **la transition de mode de vie** (référence aux ODD 8, 9, 11 et 12) incluant les activités suivantes : Sécurité des personnes, Intelligence artificielle, Mobilité durable, Economie circulaire, Emballages durables, Consommation collaborative, Eco-conception ;

- **et la transition écologique** (référence aux ODD 6, 7, 12, 14 et 15) incluant les activités suivantes : Traitement et efficacité de la gestion de l'eau, Développement des infrastructures énergétiques, Valorisation des déchets, Protection de la biodiversité marine, Protection de la biodiversité terrestre, Agriculture durable.

## Absence de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Les investissements durables ciblés par le compartiment sont sélectionnés avec pour objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

Les incidences négatives de l'activité des émetteurs sur les objectifs environnementaux et sociaux sont directement intégrées à la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA (intégrant les principales incidences négatives) pouvant entrainer une dégradation de la notation ABA en dessous du minimum.
En plus de l'intégration des principales incidences négatives dans la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA, DNCA Finance a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité ainsi qu'une trajectoire climat.

Dans ce contexte, la société de gestion a mis en place une politique d'exclusion :

- **Charbon thermique et hydrocarbures non conventionnels** : la société de gestion exclura progressivement les émetteurs impliqués dans ces activités
- **Armements controversés** : émetteurs exclus de l'ensemble des portefeuilles de la société de gestion.
- **Non-respect du pacte mondial des Nations Unies** : émetteurs en anomalies sévères avec les principes du pacte mondiale des Nations Unies et intégrés dans la liste des « Worst offenders » tenue par la société de gestion et exclus de tous les portefeuilles de la société de gestion.

La notation minimale de 4 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

## Stratégie d'investissement

Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- La première étape consiste à exclure les entreprises présentant des risques élevés en matière de responsabilité d'entreprise (note minimum de 4/10 dans notre modèle interne). Cette sélection remplit les conditions du label ISR français.
- La deuxième étape repose sur la sélection des sociétés identifiées pour répondre à l'objectif de stratégie durable du Compartiment
- - La troisième étape consiste à constituer un portefeuille en fonction d'une analyse fondamentale et de la liquidité et de la valorisation des sociétés considérées.

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le fonds prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres, etc.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants, etc.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale, etc.
- Notation globale de la qualité ESG.

**La notation ABA : outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise ainsi que de la transition durable**

L'analyse de la Responsabilité d'Entreprise permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires… et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Chaque aspect est évalué indépendamment par la Société de Gestion et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque pilier est ensuite décomposé en un ensemble de critères, selon leu matérialité (corrélation avec la performance économique) qui sont environ 25 au total.

**Le pilier Transition Durable** offre une analyse des contributions positives d'une entreprise au travers de ses activités, produits et services, en identifiant si une entreprise contribue à la Transition Durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle proportion. Cinq transitions macroéconomiques sont identifiées : démographie (inclusion des séniors, accès à l'éducation…), médecine (diagnostic, lutte contre les maladies endémiques…), économie (accès aux services financiers, digitalisation des échanges…), mode de vie (écoconception, consommation collaborative…) et écologie (traitement de l'eau, énergies renouvelables…). Environ 34 activités contribuant positivement à la transition durable ont été identifiées et intégrées au modèle.

**Eléments contraignants de la stratégie d'investissement**

Le fonds met en place une stratégie au travers de deux axes contraignants : les exclusions appliquées à l'ensemble de la société de gestion et les exclusions spécifiques liées à la stratégie du fonds

*Exclusions appliquées à l'ensemble de la société de gestion, donc au fonds :*

- Exclusions basées sur les violations du Pacte Mondial des Nations Unies : après analyse et décision par la Direction de la Gestion, les sociétés intègrent la liste des « worst offenders » établie par la DNCA Finance
- Exclusions des entreprises impliquées dans les activités de production d'hydrocarbures non conventionnels et les activités liées au charbon thermique (production de charbon thermique et génération d'électricité à base de charbon). Ces entreprises seront graduellement exclues des portefeuilles selon le tableau ci-dessous :

| Activités | Dès 2022 | Sociétés ayant leur siège social en Union Européenne ou OCDE | | Sociétés ayant leur siège social hors OCDE | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Exclusion dès décembre 2027 | Exclusion dès décembre 2030 | Exclusion dès décembre 2030 | Exclusion dès décembre 2040 |
| **Production de charbon thermique** | A partir de 10% du chiffre d'affaires | A partir de 5% du chiffre d'affaires | Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires) | A partir de 5% du chiffre d'affaires | Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires) |
| **Génération d'électricité à base de charbon** | A partie de 10% du chiffre d'affaires | A partir de 5% du chiffre d'affaires | Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires) | A partir de 5% du chiffre d'affaires | Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires) |

| Activités | | Exclusion dès décembre 2027 | Exclusion dès décembre 2030 | Exclusion dès décembre 2030 | Exclusion dès décembre 2040 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Production d'hydrocarbures non conventionnels** | A partir de 10% du chiffre d'affaires | A partir de 5% du chiffre d'affaires | Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires) | A partir de 5% du chiffre d'affaires | A partir de 5% du chiffre d'affaires |

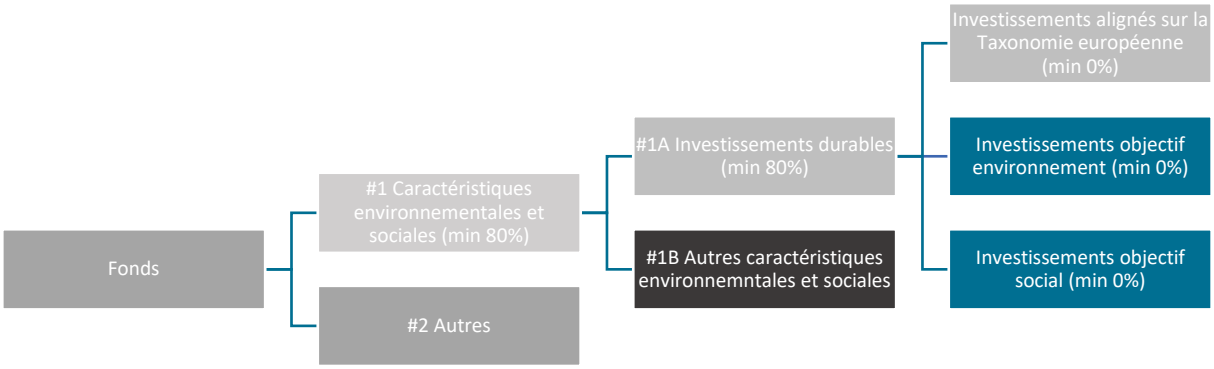
*Exclusions spécifiques liées à la stratégie du fonds*

- Exclusion des émetteurs ayant un haut profil de risque en termes de Responsabilité d'Entreprise ABA (note inférieure à 4/10)

- Exclusions sectorielles telles que définie dans la politique d'exclusion émise par la société de gestion.

## Proportion d'investissement prévue par le fonds

Le fonds investit au minimum 80% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 100% au moins de ces investissements sont considérés comme des investissements durables (à l'exception des dérivés, du cash et des fonds monétaires)




## Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Conformément à sa politique de gestion des risques en matière de durabilité et à sa politique de gestion des incidences négatives, DNCA Finance suit l'exposition de ses portefeuilles à certains indicateurs ESG, dont les indicateurs sélectionnés pour le fonds ; les niveaux d'exposition et l'évolution de ces derniers sont calculés et diffusés à l'ensemble des équipes de gestion via des tableaux de bords actualisés quotidiennement.

Plus spécifiquement, des indicateurs correspondant à l'objectif d'investissement durables sont surveillés :

- Notation Responsabilité d'Entreprise de l'outil propriétaire ABA
- Pourcentage du chiffre d'affaires des entreprises contribuant à un Objectif de Développement Durable des Nations Unies, selon la classification interne d'investissement durable de DNCA Finance

Un dispositif d'alerte est en cours de mise en place, reposant sur ces mêmes indicateurs, dont les critères et les seuils de déclenchement varient selon le type d'OPC concerné. Quatre niveaux de vigilance permettent de mesurer et d'alerter : vert, jaune, orange et rouge (risque maximal et décision éventuelle de désinvestissement par le Comité Suivi Investissement Durable).

## Méthodes

**Indicateurs utilisés par le fonds**

La stratégie du fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (Above and Beyond Analysis) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le fonds est la notation ABA (cf. stratégie d'investissement) de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers (voir ci-dessous).
- La notation de la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie

durable. Cette notation est basée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.

- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données carbones : empreinte carbone (tonne de CO2/M$ investi) du portefeuille du fonds,
- Intensité carbone : (t CO2/m$ de revenus) du portefeuille du fonds.

## Méthodologie ABA Responsabilité d'entreprise

La méthodologie ABA Responsabilité d'entreprise repose sur 4 piliers : responsabilité actionnariale, responsabilité environnementale, responsabilité sociale et responsabilité sociétale. Chaque pilier est noté indépendamment par la Société de Gestion et pondéré en fonction de son importance par rapport à la société cible. Chaque pilier est décliné en un ensemble de critères, sélectionnés en fonction de leur matérialité (corrélation avec la performance économique de l'entreprise) qui sont au nombre de 25 environ au total. Ces critères peuvent être la qualité de l'évaluation du conseil d'administration, la rémunération du PDG, l'impact sur la biodiversité, la politique climatique et l'efficacité énergétique, etc.

| Axe Responsabilité | Critères | Indicateurs |
|---|---|---|
| Responsabilité Actionnariale | Respect des actionnaires minoritaires | Structure du contrôle |
| | | Existence de pilule anti-OPA, limitation des votes |
| | Qualité du management | Taille et composition du comex |
| | | Rotation des dirigeants, existence de contrepouvoir |
| | | Qualité de la stratégie |
| | Indépendance du Conseil et des comités | Taux d'indépendance du Conseil et des comités |
| | | Séparation des pouvoirs CEO/Président |
| | | Composition et taille du Conseil, jetons de présence |
| | Rémunération du CEO | Transparence de la rémunération |
| | | Cohérence du variable avec les objectifs et résultats |
| | | Pertinence des critères du bonus, conflit en AG |
| | Risques comptables | Historique des litiges comptables (10 ans) |
| | | Changement de méthodes/reporting comptable |
| | | Indépendance des CAC |
| | Qualité de la communication financière | Confiance dans les guidances et transparence |
| | | Historique des "profit warning" |
| | | Accessibilité du management |
| Responsabilité Environnementale | Management environnemental | Existence d'un SME et périmètre de reporting |
| | | Qualité et consistance du reporting, objectifs chiffrées |
| | | Existence d'une gouvernance en cas de forte contribution |
| | Politique climat et efficacité énergétique | Mise en place d'une politique d'efficacité énergétique |
| | | Reporting précis et objectifs chiffrés |
| | Régulation et Certification | Certification des process |
| | | Intégration des régulations liées au secteur |
| | | Historiques d'accidents industriels |
| | Impact biodiversité et externalités | Gestion des contributions positives sur la biodiversité et reporting |
| | | Intégration des enjeux en amont des projets |
| | | Historique de pollution ou nuisances |
| Responsabilité sociale | Culture d'entreprise et gestion RH | Position des RH dans la hiérarchie de l'entreprise |
| | | Leadership and typologie de culture |
| | | Modèle de croissance et gestion des restructurations |
| | Santé et Sécurité | Mise en place des comités et procédures CHSCT |
| | | Historique d'accidents du travail, niveau de reporting |
| | | Transparence et périmètre des indicateurs |
| | Climat social et conditions de travail | Qualité du dialogue social, jours de grèves, absentéisme |
| | | Historiques de conflits sociaux |
| | | Qualité des conditions de travail et respect des lois |
| | Formation et gestion des carrières | Plan de formation et pyramide des âges |
| | | Enjeux de transition spécifique sur le secteur |
| | | Ancienneté des salaries et politique d'évolution interne |
| | Promotion de la diversité | Part de femmes parmi les employés |
| | | Part de femmes parmi les équipes managériales |
| | | Programme d'attraction des talents |
| | Attractivité et recrutement | Attractivité du secteur de l'entreprise (Glassdoor rating, average salary/FTE) |
| | | Programme d'attraction des talents |
| | | Capacité à recruter des compétences clés |
| Responsabilité sociétale | Qualité, sécurité et traçabilité produits | Processus de contrôle qualité produits |
| | | Historique de défaut de qualité |
| | | Enjeux de sécurité du consommateur |
| | Capacité d'innovation | Gestion interne ou externe de la R&D |

| Axe Responsabilité | Critères | Indicateurs |
|---|---|---|
| | | Flexibilité des prix et pouvoir de la marque |
| | | Renouvellement produit et risque secteur & forte rupture |
| | Gestion de la chaîne d'approvisionnement | Contrôle de la chaîne d'approvisionnement et modèle (intégré ou forte externalisation) |
| | | Historique de défaut de la chaîne d'approvisionnement |
| | Satisfaction client et gain de part de marché | Politique de suivi de la satisfaction client |
| | | Évolution PDM |
| | | Qualité du réseau de distribution en B to B |
| | | Historique des plaintes clients |
| | Respect des communautés locales et droits humains | Respect des droits de l'homme, facilité du droit à opérer |
| | | Intégration des communautés locales |
| | | Historique des conflits locaux |
| | Cybersécurité et protection des données personnelles | Utilisation des données personnelles comme business model |
| | | Protection des données sensibles et respect de la vie privée |
| | | Mécanismes de protection contre les cyberattaques |
| | Corruption et éthique des affaires | Gouvernance et process de prévention de la corruption |
| | | Opérations des pays à risque |
| | | Historique pratique de corruption ou non éthique |
| | Cohérence fiscale | Alignement du taux d'imposition avec la présence économique locale |
| | | Présence dans les paradis fiscaux |
| | | Évolution des taux d'imposition sur 10 ans. |

L'analyse permet à DNCA Finance de noter la Responsabilité d'entreprise sur 10 : le fonds ne peut investir que dans les titres des émetteurs dont la note est supérieure à 4/10.

**Classification interne d'investissement durable**

DNCA Finance a établi une « classification interne durable » permettant de relier les activités économiques concernées aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Les analystes mesurent la contribution de l'activité des émetteurs à un objectif durable (part du chiffre d'affaires contribuant à un ou plusieurs des ODD).

Cette classification interne durable permet à DNCA de classer certaines entreprises comme « durables », si les conditions suivantes sont respectées :

- Au moins 5% du chiffre d'affaires contribuant à une activité durable selon la classification interne durable
- Note Responsabilité d'entreprise supérieure à 2/10, impliquant que l'entreprise ne nuit pas significativement à un autre objectif durable et respecte le Pacte Global des Nations Unies (le compartiment a une limite plus stricte et ne peut investir dans des émetteurs dont la note est inférieure à 4/10).
- Pratiques de bonne gouvernance via l'exclusion des émetteurs dont la note gouvernance est inférieure à 2

## Sources et traitement des données

Afin de répondre aux principes de sa politique d'investissement responsable et aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires, DNCA Finance a réalisé un appel d'offres fin 2021 en vue de :

- Améliorer et fiabiliser les données des émetteurs, dont les indicateurs d'impact et d'incidences sur le climat et la biodiversité
- Renseigner les informations sur les activités alignées avec la Taxonomie européenne
- Enrichir le processus d'analyse ESG existant (notamment via l'intégration des risques physiques et climatiques) et permettre son utilisation systématique (via le recours à une notation « ABA Quant » appréciée sur la totalité de l'univers d'investissement)
- Elargir le champ d'application des autres processus ESG

A l'issue de cet appel d'offres, ces données externes seront intégrées dans le système d'information de DNCA Finance et les processus d'utilisation associés, avec une cible opérationnelle en 2023.

**Sources de données utilisées**

Au-delà du modèle propriétaire consistant en une analyse détaillée réalisée exclusivement en interne par les équipes de DNCA Finance et s'appuyant sur les données émanant directement des émetteurs, DNCA Finance utilise également des prestataires externes :

Prestataires utilisés :

| Prestataire | Utilisation |
|---|---|
| MSCI | Données brutes / entreprises |
| | Taxonomie |
| | Principales Incidences Négative (PAI) |
| | Risque physique et de transition (VAR Climat) |
| ISS ESG | Exclusions sectorielles |
| | Controverses |
| | Données ESG Etats |
| ISS Ethix | Armes controversées |
| ISS Proxy Echange | Conseil pour le vote aux AG |
| CDP | Données Carbone |
| | Données eau et usage des sols |
| CDP Temperature Ratings | Température induite |

**Mesures prises pour garantir la qualité des données**

La conformité des données avec les besoins et les usages de DNCA Finance, dans ses opérations, ses prises de décisions et ses reportings, est assurée grâce à la participation des équipes métiers dans la sélection et la définition des processus de contrôle des données.

De plus, DNCA Finance met en place un processus de contrôle de la qualité et de la complétude des données utilisées dans les différents processus ESG.

Ces contrôles portent notamment sur :

- Contrôle de présence et d'exhaustivité des données nécessaires aux processus ESG et des informations additionnelles/métadonnées
- Contrôle de la validité des données au regard des types/formats de donnée, le respect des intervalles et des codes/références
- Contrôle des doublons
- Contrôle de cohérence et de pertinence des données reçues, suivi des variations des valeurs et identification des valeurs statistiquement aberrantes

**Modalités de traitement des données**

Les données issues des fournisseurs sont centralisées et stockées dans un entrepôt de données, et contrôlées. Lorsqu'une anomalie est détectée, une alerte est émise à destination de l'équipe Data (en charge de la qualité des données), pour prise en charge manuelle et intervention des équipes métiers si nécessaire. Actions possibles :

- Conservation de la donnée précédente
- Identification d'une source de donnée alternative
- Abandon provisoire de la donnée

Les données sont ensuite diffusées dans les différentes applications de traitement.

Ces données permettent d'alimenter :

- La notation des émetteurs privés (Responsabilité d'entreprise, appuyée essentiellement sur des données brutes), via l'outil propriétaire ABA
- La notation des émetteurs publics via l'outil propriétaire ABA
- L'ensemble des processus de gestion des risques en matière de durabilité et d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité
- Les processus d'exclusions.

*Des informations sur la proportion de données estimées pourront être fournies ultérieurement.*

## Limites aux méthodes et aux données

Les méthodologies utilisées par DNCA Finance s'appuient sur des données, issues des entreprises elles-mêmes et/ou collectées par DNCA Finance via les fournisseurs de données exposés ci-dessus.

La réglementation sur le reporting extra-financier des entreprises est en pleine mutation, et de plus en plus de données seront disponibles dans les prochaines années, avec une fiabilité renforcée. Cependant, toutes ces données sont complexes, difficiles à rassembler surtout pour des multinationales multiformes.

Les limites rencontrées aujourd'hui sur les données ESG peuvent être :

- Limites d'accès et de pertinence des informations
  - Homogénéité des informations
  - Homogénéité transnationale
  - Homogénéité des méthodologies
  - Profondeur d'information
  - Stabilité des informations dans le temps
- Limites liées aux univers d'investissement
  - Couverture géographique
  - Couverture sectorielle
  - Couverture taille de capitalisation
  - Type d'actif : produits de taux, produits monétaires…

La pertinence, l'homogénéité et la fiabilité des données vont progresser dans les années à venir, au fur et à mesure que les entreprises s'approprient le sujet et que les acteurs partagent leurs meilleures pratiques.

Par ailleurs, certaines technologies comme le calcul du risque climatique ou la température induite s'appuient sur des modèles encore très théoriques et des estimations.

Les méthodologies utilisées par DNCA Finance sont donc en constante progression mais ne peuvent prétendre à une infaillibilité complète ;

Le processus de contrôle de qualité de données exposé ci-dessus vise à limiter ces problématiques et ne pas compromettre l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales.

## Diligence raisonnable

DNCA Finance a mis en place une « politique de gestion des incidences négatives » qui lui permet d'appliquer une diligence raisonnable concernant les conséquences des décisions d'investissement sur les « facteurs de durabilité ». Selon le règlement SFDR, les facteurs de durabilité sont les « questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption » (article 2 du règlement). Cette « politique de gestion des incidences négatives » s'applique au fonds.

L'analyse des incidences négatives de DNCA Finance s'appuie sur trois principes :

- Le respect des grands standards internationaux en matière de responsabilité sociétale (lignes directrices fixées par l'ONU, l'OIT et l'OCDE) lors de la sélection des émetteurs
- La contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
- La contribution aux transitions énergétique, écologique et sociale, notamment l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique

DNCA Finance disposera d'un mécanisme de diligence raisonnable, qui consistera à :

- Identifier la nature des incidences négatives (impacts ESG) liées à ses activités d'investissement
- Evaluer et hiérarchiser (prioriser) les incidences négatives
- Piloter (prévenir, atténuer, faire cesser) certaines des incidences négatives
- Suivre la mise en œuvre des résultats (mesurer l'efficacité des actions)
- Ajuster la stratégie de gestion des incidences négatives si nécessaire

Les principes retenus par DNCA Finance sont :

- Le pilotage des incidences pour lesquelles DNCA Finance vise des objectifs quantitatifs (empreinte carbone et température induite des portefeuilles notamment, selon la Politique environnementale)
- La mesure en vue d'un pilotage d'indicateurs d'empreinte sur la biodiversité : gestion de l'eau et utilisation des terres
- La mesure des autres incidences négatives permettant une phase d'observation et d'appropriation, ainsi que de contrôle de la qualité des données utilisées

DNCA Finance met en place un dispositif d'alertes reposant sur le comportement des indicateurs d'incidences négatives pilotées. Dans le cas du fonds, ces alertes s'appuient sur :

- Indicateurs d'émission carbone et température induite (ensemble des actifs gérés et maîtrisables), à partir d'un seuil (exemple : température induite du portefeuille supérieure à 2.5°)

## Politique d'engagement

Conformément à sa politique d'engagement actionnarial et dans la continuité de ses dispositifs de gestion des risques et des incidences négatives en matière de durabilité, DNCA Finance met en place un processus d'engagement avec les entreprises dans lesquels elle investit.

Des actions d'engagement spécifiques sont notamment déclenchées auprès d'émetteurs en fonction de niveaux de vigilance atteints : exposition de ces émetteurs à certains indicateurs de risques en matière de durabilité ou à leur implication dans certaines incidences négatives.

DNCA Finance distingue trois cibles d'engagement :

- Engagement proactif
- Engagement réactif
- Engagement collectif

**Engagement proactif**

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent.

Les cibles sont déterminées en fonction des thématiques jugées importantes par DNCA, le poids de DNCA au capital de l'entreprise (emprise) et le poids de l'émetteur dans les actifs gérés.

Les interactions d'engagement proactif et le détail des campagnes d'engagement auprès des émetteurs ciblés sont présentées dans le rapport annuel d'engagement de DNCA.

**Engagement réactif**

Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives, et repose sur les paramètres suivants :

- Paramètres relatifs aux risques en matière de durabilité :
    - Niveau absolu faible ou variation négative des notations du risque de responsabilité des émetteurs privés issues d'ABA (cf. *« processus de notation ABA Quant des émetteurs privés »*) ;
    - Accumulation de controverses ou controverse jugée « sévère » (via ISS-ESG) (cf. *« processus d'analyse des controverses »*) ;
    - Niveau de la VaR lié au climat pour les émetteurs privés (via MSCI) ;

- Paramètres relatifs aux incidences négatives en matière de durabilité
    - Variation négative des indicateurs « matériels » suivis pour les émetteurs privés (via MSCI) : empreinte carbone ; température induite ;
    - Violation UNGC (via MSCI).

Le processus d'escalade repose sur un système d'alertes identique à celui des processus de gestion des risques de durabilité et d'incidences négatives, avec quatre niveaux : vert, jaune, orange, rouge. Le niveau rouge peut amener à une décision de désinvestissement après décision du Comité de Suivi Investissement Durable.

**Engagement collaboratif**

DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant :

- Certains émetteurs (ex. : ne disposant pas de stratégie climat, avec des objectifs inférieurs à ceux fixés par l'Accord de Paris, ou encore dont les résultats de la trajectoire climat sont supérieurs aux cibles) ou un groupe d'émetteur ciblé sur un secteur d'activité ou un thème d'investissement (ex. : changement climatique, capital humain) ;
- Des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité (ex. : stratégie climat non-alignée avec l'accord de Paris).
- Le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD)

## Réalisation de l'objectif d'investissement durable

L'objectif d'investissement durable du compartiment est réalisé via l'analyse extra-financière de DNCA Finance et l'utilisation de la « classification interne d'investissement durable » (voir ci-dessus). Aucun indice n'est utilisé pour atteindre cet objectif.